

**PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DU 12 JUIN 2023 /
N° 02-2023**

Présidence : Corinne Cipolla
Secrétaire communale adjointe : Caroline Savioz

Lieu : Salle polyvalente Troistorrents

Début : 19h00
Fin : 20h15

Excusés :

Maret Marianne, Chessex Lysiane, Chessex Guy, Dubosson Pierre-Maurice, Dubosson Florian, Dubosson Grégoire, Christe Jean, Dubosson Jean-Marc, Donnet-Monay Michel, Donnet-Monay Eric, Michaud Delphine, Michaud Jacques

Présents : 86 personnes

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS	2
2. ORDRE DU JOUR	2
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2023.....	2
4. RAPPORT DE LA PRESIDENTE	2
5. LECTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 DE LA MUNICIPALITE	3
6. LECTURE DU RAPPORT DE CONTROLE PAR LA FIDUCIAIRE	14
7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 DE LA MUNICIPALITE.....	14
8. D I V E R S.....	14

Préambule

Au nom du Conseil communal, Madame la Présidente salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette 2^{ème} Assemblée primaire municipale de l'année 2023. Elle relève la présence de Monsieur Gaëtan Brigante, de la fiduciaire Nofival SA. Cette Assemblée primaire a été convoquée dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

Elle rappelle, pour ceux qui n'étaient pas présents à la dernière Assemblée primaire, le nouveau système de vote avec bulletins bleus pour la Commune et verts pour la Bourgeoisie, ainsi que la nouvelle disposition des membres du Conseil communal mise en place pour des questions de confort.

Elle précise que, pour faciliter la prise du procès-verbal, cette séance sera enregistrée mais que cet enregistrement ne sera pas conservé.

Elle donne lecture de la liste des excusés et excuse en particulier l'absence de Monsieur Eric Donnet-Monay, Secrétaire communal, remplacé par Madame Caroline Savioz, Secrétaire communale adjointe, qu'elle remercie pour sa disponibilité.

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Madame la Présidente propose de nommer Messieurs Alain Berthoud et Irénée Dubosson en qualité de scrutateurs. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. Elle remercie ces deux personnes d'avoir accepté cette tâche.

2. ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'Assemblée primaire municipale de ce soir, soit :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire municipale extraordinaire du 15 mai 2023.
- 2) Rapport de la Présidente.
- 3) Lecture des comptes de l'exercice 2022 de la Municipalité.
- 4) Lecture du rapport de contrôle.
- 5) Approbation des comptes.
- 6) Divers.

Cet ordre du jour est accepté sans remarque. Madame la Présidente déclare l'Assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2023

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire municipale extraordinaire du 15 mai 2023, publié sur le site internet de la Commune et mis à disposition au Greffe municipal, n'est pas demandée et celui-ci ne soulève aucune question. Celui-ci est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à son auteur, le Secrétaire communal, Monsieur Eric Donnet-Monay.

4. RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente procède à une rétrospective des événements majeurs de l'année 2022.

L'exercice 2022 se termine officiellement en juin avec la présentation des comptes. C'est également l'occasion de revenir sur cette dernière année. La crise sanitaire étant derrière nous, ce sont la guerre en Ukraine et les menaces de pénurie d'énergie qui ont occupé les gros titres de l'année 2022. A l'échelle communale, l'influence de ces événements est toutefois relative et leur gestion s'est faite sans conséquences majeures, hormis pour notre école qui a dû faire face à l'arrivée de nombreuses familles ukrainiennes et donc de nouveaux élèves, avec toutes les difficultés que nous pouvons imaginer pour des enfants déracinés, parlant une autre langue et d'une autre culture, ayant parfois vu des scènes de guerre. Mais grâce à l'investissement de chacun et la mise en place d'un réseau de solidarité exemplaire, ces familles ont pu être accueillies et obtenir le soutien et l'aide nécessaires.

Le Conseil communal s'est réuni à 28 reprises, dont 5 fois pour des séances stratégiques destinées à poursuivre le travail d'élaboration du plan directeur communal et à approfondir certains dossiers. Plus de 100 séances de commissions ont eu lieu, sans compter la participation des membres du Conseil à de nombreux groupes de travail, séances de comités, conseils d'administration ou diverses rencontres.

L'année 2022 n'a pas vu de chantier de grande envergure débuter ou se terminer. Toutefois, elle a été rythmée par de nombreux projets, dont certains sont encore en cours, notamment la révision du plan de zones, l'aménagement de nos places du village et les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Dans le but de créer des liens au sein de notre population et de garantir une vie sociale riche et variée, plusieurs événements ont animé nos villages :

- les ateliers citoyens « Morgins Demain » en mars ;
- la première édition « Les lapins sont de sortie » en avril ;
- les ateliers en forêt pour les élèves de 5H et 6H en juin ;
- le passage du Tour de France en juillet ;
- la première édition de la « Journée des artistes » en juillet.

Dans les projets et les grandes décisions, nous pouvons relever :

- L'acquisition, en octobre, des parcelles n°9 et n°10 à Troistorrents qui ont été intégrées à l'étude sur nos infrastructures publiques menée actuellement et qui devra aider le Conseil communal à définir des scénarios de développement pour l'avenir, notamment concernant l'école, la crèche-nurserie-UAPE, l'EMS ainsi que les salles pour les sociétés locales et associations.
- L'engagement, en octobre, d'un animateur socio-culturel pour les 3 communes de la vallée qui va dans le sens d'une volonté de garantir une vie sociale de qualité à toute notre population, toutes générations confondues.
- La signature, en novembre, d'un contrat de prestations « Energie et développement durable » avec Monthey Energie SA qui nous permet notamment d'offrir à la population un service performant de conseil en énergie.
- L'acquisition, en décembre, des anciens locaux de la BCVs à Morgins, dans lesquels est installé l'Office du tourisme de Morgins, confirmant ainsi le rôle central de la future place du village.

En parallèle, les activités courantes accomplies chaque jour par notre personnel communal se sont poursuivies. Elles ont permis de répondre aux besoins de notre population tout en garantissant un entretien adéquat de notre territoire et de nos infrastructures, ainsi qu'un développement harmonieux de notre commune.

Au sujet du personnel communal, 5 collaborateurs ont cessé leur activité en 2022, dont 2 pour des départs à la retraite. 4 nouveaux collaborateurs ont été engagés et 4 apprentis sont en formation. Madame la Présidente relève l'importance de ce rôle de formation et de transmission du savoir. Au 31.12.2022, la Commune comptait donc 65 collaborateurs fixes et près de 100 collaborateurs tout type de contrat confondu. Plusieurs employés ont notamment fêté un jubilé, à savoir : Monsieur Hubert Michaud, 35 ans d'activité, Madame Gladys Odermatt et Monsieur Olivier Gex-Collet, 20 ans d'activité. Un grand merci à eux pour leur fidélité et leur engagement au service de la Commune.

Elle remercie également l'ensemble du personnel communal, le Conseil communal et les membres des commissions pour leur investissement tout au long de l'année 2022. Et un merci particulier à toutes les citoyennes et tous les citoyens pour la confiance témoignée.

Le rapport de la Présidente étant terminé, il est passé au point 3 de l'ordre du jour, soit la lecture des comptes de l'exercice 2022 de la Municipalité.

5. LECTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 DE LA MUNICIPALITE

En préambule, Madame la Présidente communique à l'Assemblée les informations ci-dessous :

- Pendant la durée de convocation de l'Assemblée primaire, les comptes sont déposés au Greffe municipal et demeurent à disposition des citoyens jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée (Art.15 al.1 LCo).
- L'intégralité des comptes est disponible au format électronique sur le site internet de la Commune sous l'onglet : *Administration -> Comptes et budgets*.
- Les comptes tels que présentés dans le journal communal sont sous forme de récapitulatifs pour une lecture simplifiée et pour mettre en évidence les chiffres-clés et les indicateurs financiers.

La parole est donnée à Monsieur Grégoire Parchet, Chef du service Finances et administration, pour une lecture commentée des comptes de l'exercice 2022 selon le nouveau modèle comptable harmonisé appelé MCH2. Ce dernier fait une brève parenthèse pour remercier toute l'équipe des Finances de l'Administration communale de leur précieuse collaboration et leur engagement remarquable.

1) Présentation des chiffres clés :

CHIFFRES CLES



La Commune a réalisé un excédent de revenus, donc un bénéfice de CHF 674'040. La marge d'autofinancement dégagée est de CHF 4'164'563. Les investissements nets réalisés se montent à CHF 2'612'636 et correspondent au 40% du budget. Par conséquent, l'excédent de financement se monte à CHF 1'551'927 et permet de réduire d'autant la dette. Cela signifie également que la totalité des investissements nets ont été financés via l'autofinancement. La fortune de la Commune, après report au bilan de l'excédent de revenus, s'élève à CHF 11'218'908.

2) Indicateurs financiers :

Monsieur Parchet procède à la lecture des 3 indicateurs financiers de 1^{ère} priorité en décrivant brièvement la nature de ceux-ci :

1. **Taux d'endettement net** : il renseigne sur l'importance des engagements au passif du bilan, déduction faite des actifs appartenant au patrimoine financier. Cela rapporte la dette nette sur les revenus fiscaux. Exprimé en %, le résultat peut être compris comme le temps que la collectivité mettrait, en y consacrant l'intégralité de ses revenus fiscaux, pour éteindre tous ses engagements (100% = 1 an).

L'endettement 2022 indique une valeur de 114% notée comme **suffisant**, tout comme en 2021, avec une baisse de 15% corrélée à l'excédent de financement vu précédemment.

2. **Degré d'autofinancement** : il s'agit de l'autofinancement sur les investissements nets, soit le pourcentage des investissements qui ont été financés par les propres moyens de la collectivité. Nous parlons ici d'une approche de marché ou conjoncture économique. Lorsque la situation du marché va bien, les collectivités publiques devraient investir peu, alors qu'en cas de récession elles devraient investir pour relancer l'économie.

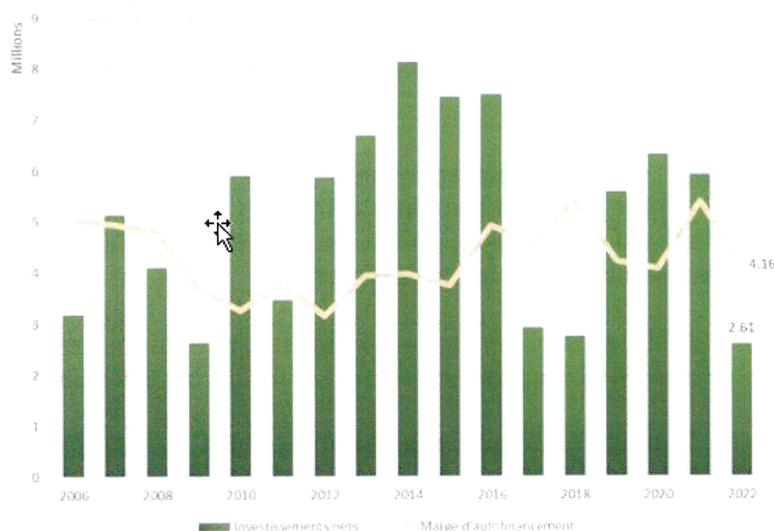
Le résultat pour cette année est qualifié de **haute conjoncture** car au-delà de 100%. En 2021, les investissements ont été financés à 90%.

Petite remarque complémentaire au sujet des valeurs indicatives : apparemment, un autofinancement inférieur à 50% n'est pas toléré, ceci certainement afin d'éviter l'écueil d'un endettement non soutenable à moyen-long terme. Ceci n'est que pure interprétation, mais au moins cela fixe une limite du degré inférieur de l'autofinancement.

Au sujet de cet indicateur, il est important de ne pas se contenter des valeurs de l'exercice, mais d'évaluer la soutenabilité de ces investissements sur la durée et s'il a fallu beaucoup recourir à l'emprunt.

Dans le graphique ci-dessous, les mouvements dépassant la ligne jaune représentent les investissements financés via l'emprunt. Lorsque les investissements se trouvent en-dessous de la ligne, cela induit une baisse de la dette, via le remboursement d'emprunt, par exemple.

En 17 ans, la Commune a financé ses investissements à hauteur de 85% avec ses propres moyens et 15% via des emprunts, ce qui indique que la Commune se situe dans un cas normal, selon les valeurs indicatives du degré d'autofinancement.



**Financement
2006 - 2022
85%**

3. **Part des charges d'intérêts** : il renseigne sur la part des revenus qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des intérêts sur les placements du patrimoine financier.

Les valeurs indicatives nous indiquent bon entre 0% et 4%, suffisant entre 4% et 9% et mauvais au-delà de 9%.

Nous en sommes loin car, avec une part des charges d'intérêts de 0.84%, la marge de manœuvre est encore grande. Ce rapport également est en légère baisse, ce qui signifie que la part des intérêts s'est amenuisée entre 2021 et 2022.

En ce qui concerne les indicateurs de 2^{ème} priorité, à savoir 4.Dette brute/revenus, 5.Proportion des investissements, 6.Part du service de la dette, 7.Dette nette par habitant et 8.Taux d'autofinancement, ils ne sont pas évoqués ce soir mais sont consultables dans le journal communal.

En guise de conclusion, il s'agit du résultat d'une période d'investissements soutenue qui n'est pas sans conséquences sur les indicateurs mesurant l'importance de l'endettement. Force est de constater que le résultat de l'exercice 2022 est très bon mais nécessite rigueur et amélioration des processus d'élaboration des budgets et du suivi des comptes.

3) Présentation du compte de résultat :

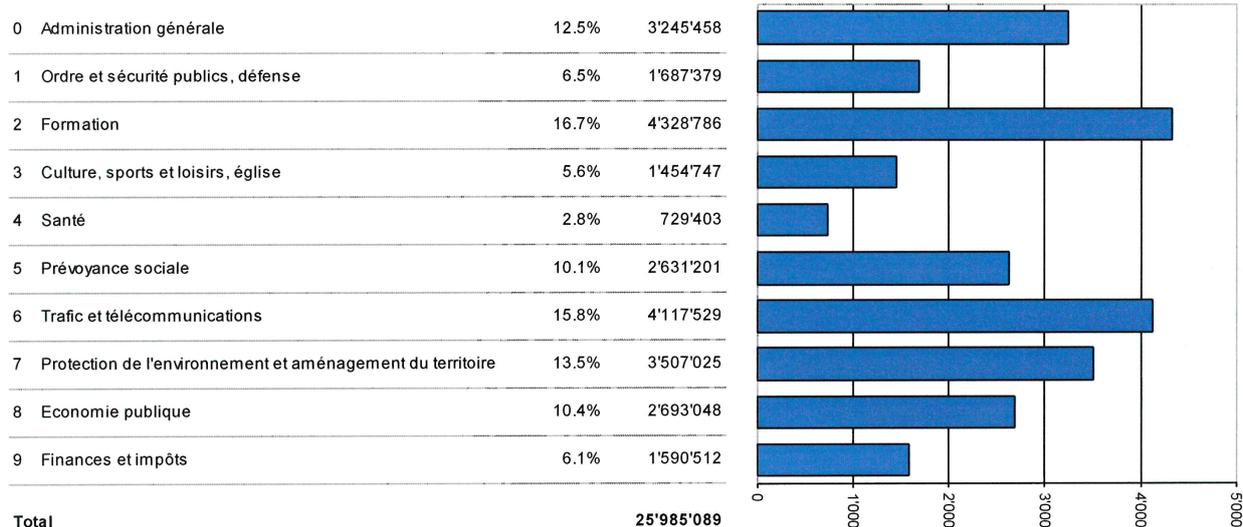
	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
COMPTE DE RÉSULTATS			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- 19'247'715	20'203'350	21'883'618
Revenus financiers	+ 24'647'035	23'404'050	25'998'181
Marge d'autofinancement	= 5'397'320	3'200'700	4'164'563
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement	+ 5'397'320	3'200'700	4'164'563
Amortissements planifiés	- 5'233'756	3'836'400	3'196'835
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- -	64'100	54'636
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 98'144	524'950	660'947
Attribution au capital propre	- -	-	900'000
Excédent de charges	= -	174'850	-
Excédent de revenus	= 261'708	-	674'040

En regard du budget 2022, nous constatons une hausse de la marge d'autofinancement de presque 1 million. Cela s'explique en raison de l'application du principe de prudence, notamment via une estimation fiscale raisonnable. Mieux vaut toujours sous-estimer les recettes fiscales que les surestimer.

En comparaison des comptes 2021, nous observons une baisse de plus de 1 million, en raison notamment d'une hausse des charges, entre 2021 et 2022, de 2.6 millions.

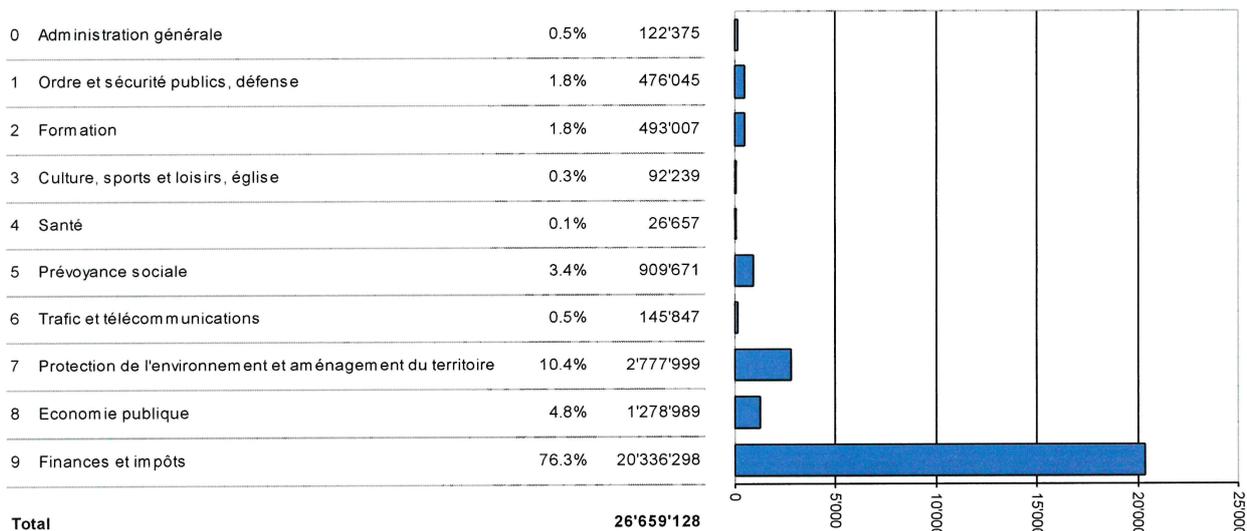
Une nouveauté 2022 concerne le poste "Attribution au capital propre" : il s'agit d'une réserve de politique budgétaire afin de constituer un fonds pour couvrir de futurs déficits.

4) Répartition des charges selon la classification fonctionnelle :



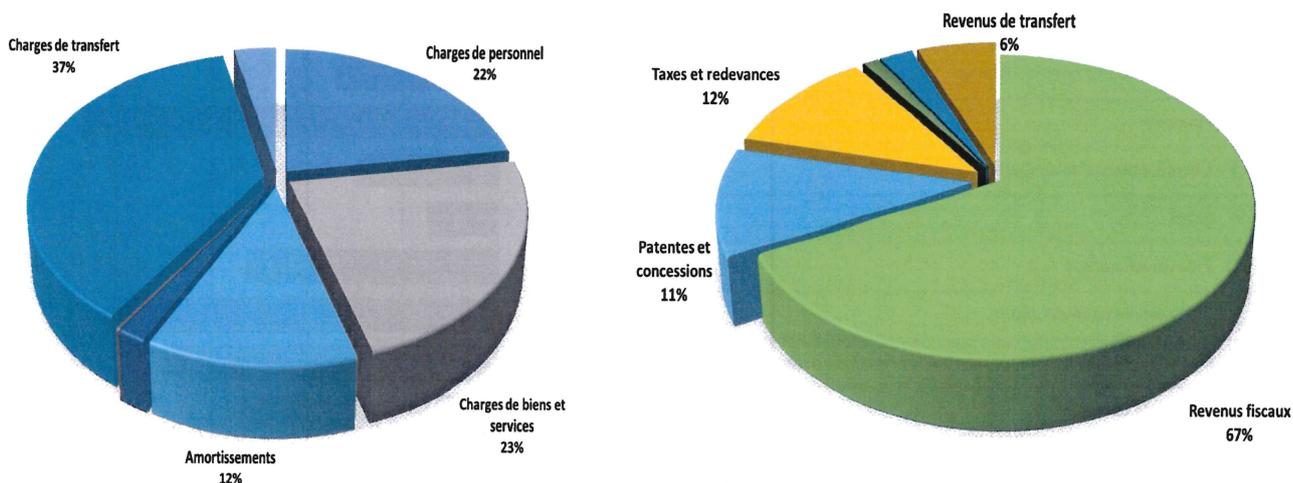
Sur le graphique ci-dessus, nous pouvons observer une amplitude allant de 2.8% pour la santé à 16.7% pour la formation. En 2^{ème} et 3^{ème} position, nous retrouvons, comme chaque année, le dicastère 6 Trafic et le dicastère 7 Environnement avec une part de 15.8% respectivement 13.5%.

5) Répartition des revenus selon la classification fonctionnelle :



Les finances et impôts représentent plus de 76% des ressources communales. Les dicastères prélevant des taxes ou valorisant le domaine énergétique figurent aux 2^e et 3^e places. Ces 3 dicastères représentent 91.5% des revenus.

6) Répartition des charges et des revenus selon la classification par nature :



La nature intitulée « charges de transfert » conserve la première place des charges par nature. Elle représente le 37% des charges totales. En pratique, lorsque la Commune dépense CHF 100, CHF 37 sont imputés à cette nature. Les charges de transfert correspondent aux dédommagements, aux subventions communales et cantonales et aux amortissements des subventions d'investissements. Les charges de personnel et les biens, services et marchandises, complètent le podium. Ces 3 natures représentent 82% de l'ensemble des coûts.

Les revenus fiscaux représentent 67% des revenus totaux, suivis par les taxes pour 12%. Les patentes et concessions complètent le podium avec 11%. Cette dernière nature représente notamment les redevances hydrauliques et les ventes d'énergie.

7) Financements spéciaux :

Point sur les services autofinancés : ils sont soumis à des dispositions légales particulières, notamment au niveau comptable (obligation d'être équilibrés, donc à zéro à la clôture). Pour ce faire, une charge est imputée lorsque le service est bénéficiaire et, à l'inverse, un revenu est enregistré lorsque celui-ci est déficitaire. Pour les services Eau potable et Eaux usées, aucune réserve n'a été préalablement constituée. Il ne s'agit pas d'un prélèvement mais d'une avance de la Commune à ces services, qui devra être remboursée dans un délai de 8 ans selon l'ordonnance sur la gestion financière des Communes. Par conséquent, un ajustement des taxes combiné à notre prise de charge sera donc nécessaire à court terme.

En détail :

DECHETS

Avec des charges de CHF 851'400 et des revenus de CHF 906'035, il en résulte un bénéfice de CHF 54'635, résultat de l'augmentation de la taxe en 2022. L'équilibre budgétaire du service se fait donc, comptablement, via une écriture de charges, qui permet une attribution au capital propre.

EAU POTABLE

Avec des charges de CHF 890'527 et des revenus de CHF 367'740, il en résulte une perte de CHF 522'787. L'équilibre budgétaire du service se fait donc, comptablement, via une écriture de revenus, qui induit un prélèvement du capital propre.

EAUX USEES

Avec des charges de CHF 811'861 et des revenus de CHF 688'067, il en résulte une perte de CHF 123'794. L'équilibre budgétaire du service se fait donc, comptablement, via une écriture de revenus, qui induit un prélèvement du capital propre.

Au terme de la présentation, il est pris note et répondu à la question suivante :

- ✓ Compte de résultat, attribution au capital propre de CHF 900'000. Comment est défini ce montant? En pourcentage ?

Monsieur Grégoire Parchet informe qu'il n'y a pas de limite. Selon la nouvelle ordonnance, le Conseil communal est compétent pour décider du montant qui sera attribué à la réserve.

Madame la Présidente précise selon le bénéfice figurant dans l'excédent des revenus, nous aurions pu mettre la totalité, soit CHF 900'000 + CHF 674'040, mais comme nous avons fait près de CHF 600'000 d'avances aux services autofinancés, il semblait artificiel de prendre ce montant pour l'ajouter à la réserve. Nous avons donc imputé notre résultat de ces CHF 600'000 et avons attribué CHF 900'000 à la réserve.

8) Présentation du compte des investissements en CHF :

	Dépenses	Recettes	Net
0 Administration générale	665 063	-	665 063
<i>Bâtiment administratif</i>	642 279		
1 Ordre et sécurité publics, défense	71 309	26 427	44 882
<i>Achat véhicule CSP</i>	47 796	26 427	
2 Formation	40 578	15 033	25 545
3 Culture, loisirs et culte	201 371	-	201 371
<i>Subvention sociétés locales</i>	53 432		
<i>Subvention VIMOTI</i>	122 474		
	Dépenses	Recettes	Net
6 Trafic	728 225	-	728 225
<i>Routes cantonales</i>	57 473		
<i>Routes communales</i>	83 148		
<i>Routes bourgeoisiales</i>	45 170		
<i>Arrêts de bus</i>	94 268		
<i>Achat véhicule TP</i>	262 596		
<i>Mobilité Morgins</i>	106 069		
<i>Parking communal</i>	79 500		

	Dépenses	Recettes	Net
7 Environnement	1 386 468	498 806	887 662
Réseau eau potable	857 076	133 472	
Réseau eaux usées	44 564	102 500	
Correction des cours d'eau	280 406	238 414	
Aménagement du territoire	204 422	24 420	
8 Economie publique	320 001	-	320 001
Acquisition locaux pour OT	320 001		
	Dépenses	Recettes	Net
TOTAL INVESTISSEMENTS	3 431 139	818 503	2 612 636

Madame la Présidente donne des informations complémentaires sur les investissements de CHF 50'000 et plus.

0 Administration générale

- Montant de CHF 642'000 lié au bâtiment administratif (factures imputées en 2022, montants pas reportés au budget 2023).

1 Ordre et sécurité publics

- Acquisition d'un véhicule pour le Corps des Sapeurs-Pompiers des Dents du Midi (la recette correspond à la subvention cantonale et à la participation de la Commune).

2 Formation

- Réfection des bâtiments liés aux écoles.

3 Culture, loisirs et culte

- Subvention communale pour la réfection de la ciblerie du stand de tir.
- Subvention communales pour la poursuite du projet de nouveau parcours de visite des VIMOTI.

6 Trafic

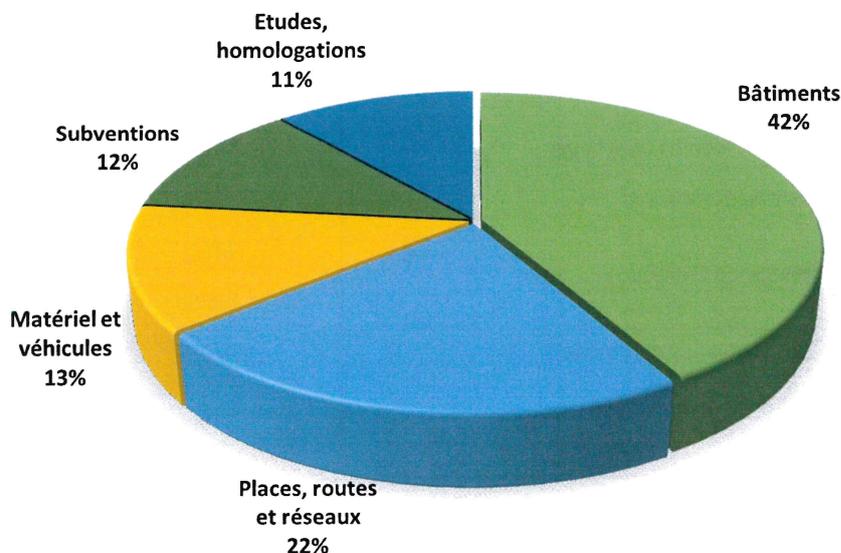
- Les 3 premiers montants correspondent à la participation communale à la réfection de ces routes.
- Arrêts de bus : aménagements provisoires, études en cours et réalisation de l'arrêt de bus à l'école de Morgins, le seul totalement sur territoire communal et où la Commune a pu avancer à son rythme. La majorité des autres arrêts de bus situés au bord de la route cantonale, qui sont en état provisoire, sont toujours en procédure et processus de validation en collaboration avec le service de la mobilité du Canton du Valais.
- Achat véhicule TP : achat d'un Lindner, commandé en 2021 et arrivé en 2022.
- Mobilité Morgins : en grande partie les dépenses en lien avec le réaménagement de la place de Morgins (études, ateliers citoyens "Morgins demain", etc.)
- Parking communal : reliquat de factures auprès d'un prestataire.

7 Environnement

- Réseau eau potable : fin des chantiers réservoirs du Géant et de Chenarlier ainsi que différents travaux sur le réseau (recette correspond aux taxes de raccordement encaissées).
- Réseau eaux usées : révision du réseau PGEE ainsi que différents travaux de déviation de conduites et d'interventions (recette correspond aux taxes de raccordement encaissées).
- Correction des cours d'eau : fin des travaux d'aménagement et de sécurisation de la Vièze à Morgins (recette correspond aux subventions fédérale et cantonale obtenues).
- Aménagement du territoire : travaux en lien avec la révision du plan de zones et études annexes exigées par le Canton.

8 Economie publique

- Acquisition des anciens locaux de la BCVs qui sont devenus les locaux de RDDM SA pour l'Office du tourisme. N'est pas incluse ici l'acquisition des parcelles n°9 et n°10 à Troistorrents, s'agissant du patrimoine financier et non pas administratif.



9) Investissements non réalisés :

<i>Aménagements ext. pl. du Village</i>	<i>1 400 000</i>	<i>Crèche - UAPE</i>	<i>80 000</i>
<i>Véhicule utilitaire bât. publics</i>	<i>50 000</i>	<i>Aménagements places</i>	<i>750 000</i>
<i>Local du feu et TP</i>	<i>84 000</i>	<i>Réseau eau potable</i>	<i>140 000</i>
<i>Aménagements cour d'école</i>	<i>200 000</i>	<i>Réseau eaux usées et step</i>	<i>210 000</i>
<i>Classe supplémentaire</i>	<i>50 000</i>	<i>Aménagement lac de Morgins</i>	<i>50 000</i>
<i>Etude infrastructures publiques</i>	<i>50 000</i>	<i>Réfection WC publics Morgins</i>	<i>65 000</i>
<i>Homologation piste VTT</i>	<i>50 000</i>		
<i>Travaux cure</i>	<i>550 000</i>		

- Aménagements extérieurs place du Village de Troistorrents CHF 1'400'000, et aménagements places CHF 750'000 : projets reportés suite aux investigations en cours pour les problèmes d'infiltration d'eau dans la nouvelle Maison de Commune et au report du projet de requalification de la RC 111.
- Aménagements cour d'école CHF 200'000 et classe supplémentaire CHF 50'000 : projets mis en suspens suite à la nécessité d'installer des containers provisoires pour répondre à un besoin à court et moyen terme.
- Concernant les autres postes, il s'agit de projets reportés sur 2023.

Par volonté de transparence de la part du Conseil communal et par nécessité d'être communiqués lors de l'Assemblée primaire, voici des explications sur les écarts de plus de CHF 50'000 entre ce qui a été mis au budget et ce qui a été réalisé.

10) Crédits supplémentaires – compte des investissements

Montants supérieurs au budget de 50'000 (art. 84, al.4, OGFCo)

Comptes	Libellés	Budget	Comptes	Ecarts
029.5040.00	Bâtiment administratif	-	642'279	642'279
329.5650.00	Subvention aux sociétés locales	-	53'432	53'432
615.5060.00	Achat véhicules, machines	-	262'596	262'596
616.5040.00	Parking communal	-	79'500	79'500
710.5030.00	Réseau de Morgins	30'000	105'176	75'176
741.5020.00	Correction des cours d'eau	50'000	353'392	303'392
741.5020.00	Correction des cours d'eau	100'000	253'041	153'041
840.5040.00	Office du tourisme	-	320'001	320'001

- Bâtiment administratif : factures imputées en 2022 (montants non reportés au budget mais qui font toujours partie du crédit de la nouvelle Maison de Commune).
- Subvention aux sociétés locales : réfection ciblée stand de tir, non prévue mais réalisée en raison d'opportunités.
- Véhicule pour le Corps des Sapeurs-Pompiers : commandé en 2021, livré en 2022.
- Parking communal : reliquat apparu très tardivement.
- Réseau d'eau : projets en cours au moment de l'élaboration du budget et non finalisés en 2021, reportés sur l'exercice suivant.
- Correction des cours d'eau : projet de La Vièze, en cours au moment de l'élaboration du budget et non finalisé en 2021, reporté sur l'exercice suivant.
- Office du tourisme : opportunité d'acquisition des locaux BCVs pour les bureaux de l'Office du tourisme, en remplacement des anciens locaux endommagés.

11) Crédits supplémentaires – compte de résultats

Montants supérieurs au budget de 50'000 (art. 84, al.4, OGFCo)

Comptes	Libellés	Budget	Comptes	Ecart
022.3132.01	Frais d'honoraires, expertises, jugement	28'000	95'167	67'167
029.3010.00	Traitement du personnel conciergerie	96'000	148'799	52'799
213.3130.01	Transport des élèves	154'500	241'749	87'249
329.3636.00	Subventions sociétés locales	50'000	104'987	54'987
421.3632.00	Participation CMS de Monthey	246'000	303'817	57'817
545.3010.01	Traitement du personnel UAPE	263'500	338'820	75'320
615.3141.01	Entretien des places, parcs et jardins	70'000	155'954	85'954
622.3634.01	Subvention MobiChablais	200'000	491'228	291'228
840.3130.02	Prestations diverses pour le tourisme	2'000	59'614	57'614
840.3634.00	Participation à Région Dents du Midi SA	1'402'000	1'839'854	437'854

- Frais honoraires : prévus en 2021, réalisés en 2022 sans avoir été reportés au budget.
- Traitement du personnel : nouvelle ventilation des montants.
- Transport des élèves :
 - coût pour ligne bleue (renfort pour questions de sécurité), décision de mise en place prise après l'élaboration des budgets. Cette ligne sera prise en charge par le Canton à partir de 2023 mais est à la charge de la Commune pour 2022 ;
 - hausse du coût pour les abonnements non mis au budget ;
 - MobiChablais :
 - CHF 120'000 = taxe entrée, prévue en 2021 et finalement reçue en 2022 ;
 - CHF 160'000 = dépassement du budget (prévu à CHF 590'000 et facture finale à CHF 744'000) auquel ont dû faire face toutes les Communes. Ces augmentations s'expliquent par une hausse des coûts pour les véhicules, une augmentation des salaires et une augmentation du coût du carburant. Ceci est à mettre en parallèle avec l'augmentation générale des coûts pour le transport public, à titre d'exemple la participation communale au financement du trafic régional a augmenté de 20% entre 2021 et 2022.
 - Au final, la part pour le transport scolaire, du montant versé pour MobiChablais, est de CHF 463'000, soit une part pour le trafic urbain de CHF 281'000. Une rencontre a eu lieu entre les TPC et le Conseil communal de plusieurs Communes. Il leur a été fait part des points à améliorer. Les TPC sont conscients des dysfonctionnements du début et qu'ils doivent stabiliser la situation. Dans ce sens, il n'y aura pas d'augmentation de l'offre avant 2025. Les partenaires sont convaincus de la plus-value de cette offre mais qu'il reste encore à améliorer ce service avec une stabilisation des coûts et une augmentation des recettes.
- Subventions sociétés : mauvaise imputation au moment de l'élaboration des budgets.
- CMS : augmentation des coûts liés à la prise en charge et révision de la répartition.
- Personnel UAPE : augmentation de la dotation en raison de l'augmentation des exigences. La subvention augmente aussi.

- Entretien des places : non-report dans le budget d'aménagements prévus en 2021 et finalement réalisés en 2022.
- Tourisme : subvention spéciale pour les 10 ans du Rock The Piste pour lequel Morgins était le village-hôte et pour le passage du Tour de France. Les demandes étant arrivées tardivement, elles n'ont pas pu être intégrées au budget.
- Participation RDDM : travail de mise à niveau des comptes, notamment concernant la répartition de frais entre les Communes, certaines Communes ayant « fait la banque » ainsi qu'en raison de reliquat (TVA, Multi Pass, etc.).

Madame la Présidente conclut en soulignant que les comptes sont bons mais qu'il existe une réelle nécessité de rigueur et d'amélioration, tant au niveau du processus d'élaboration des budgets que pour le suivi des comptes. A ce sujet, la Commune réjouit que Monsieur Parchet, Chef du service Finances et administration, suive actuellement un CAS en finances publiques qui amènera plus de rigueur et d'expertise.

Au terme de la présentation, il est pris note et répondu à la question suivante :

- ✓ Dans la charge financière, on peut constater une augmentation assez importante année après année, de près de 1 mio. Pourrait-on avoir des précisions ?

Madame la Présidente informe que cette augmentation est aussi à mettre en parallèle avec l'augmentation de nos revenus. C'est en partie lié à l'augmentation de notre population, qui atteindra bientôt les 5000 habitants, donc aux services que l'on doit rendre et qui créent une augmentation des charges, à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter et des exigences administratives et légales, à l'augmentation des charges liées sur lesquelles la Commune a peu d'influence ainsi qu'au contexte économique actuel (renchérissement du coût de la vie, augmentation du coût des matériaux et de l'énergie). Des outils sont progressivement mis en place pour contenir au mieux ces charges, par exemple par le biais de notre programme de politique énergétique où nous avons fixé comme priorité absolue la mise en place de comptabilité énergétique de nos bâtiments.

6. LECTURE DU RAPPORT DE CONTROLE PAR LA FIDUCIAIRE

Le rapport de la fiduciaire Nofival SA est lu par son représentant, Monsieur Gaëtan Brigante. Il confirme que les comptes sont conformes et recommande de les accepter.

7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 DE LA MUNICIPALITE

Les comptes de l'exercice 2022 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée primaire, avec une abstention.

Madame la Présidente remercie les citoyennes et citoyens, la Fiduciaire Nofival SA, ainsi que Monsieur Grégoire Parchet et son service pour leur travail tout au long de l'année.

8. DIVERS

Madame la Présidente communique quelques informations sur les projets en cours :

- Infiltrations Maison de Commune : test de compartimentage en cours sur la place. Nous sommes dans l'attente des résultats mais avons la volonté de prendre le temps afin d'être certains de trouver le problème et donc de prendre les bonnes décisions pour le résoudre de manière définitive.
- Projet de finalisation de l'aménagement de la place en cours de discussion, indépendamment du projet de requalification de la RC111 qui est reporté, et

suppression des escaliers du cimetière. Toutefois, ces projets sont liés au planning pour la résolution des problèmes d'infiltrations d'eau.

- Le plan directeur mobilité sera bientôt finalisé, comprenant la politique de stationnement pour Troistorrents et, par la suite, pour Morgins (tarification du parking, vignettes de stationnement, système de stationnement en surface pour favoriser les commerces, etc.). Une séance d'information sera probablement organisée à l'automne.
- Des discussions sont en cours pour réintroduire un passage systématique de la ligne de bus 61 à la gare de Troistorrents. Toutefois, il y a un problème de sécurité à régler dans ce secteur concernant les manœuvres des bus qui empiètent sur le trottoir. Un projet de réaménagement de la gare est à l'étude afin de faciliter les manœuvres des bus.
- A ce jour, le rond-point ne reflète pas le résultat final attendu. Dans le but de favoriser la biodiversité, d'économiser l'eau et d'éviter l'usage de produits phytosanitaires, ce sont des plantes indigènes, nécessitant peu d'entretien et ayant peu besoin d'eau, qui ont été semées et qui prendront la forme, avec le temps, d'une prairie alpine. Cette idée va dans la ligne des recommandations du Canton, mais il s'agit d'un changement de paradigme qui peut interpeller. En effet, cela prendra un certain temps avant que la floraison ne soit totale. Dans un premier temps, ce sont les mauvaises herbes qui vont pousser mais, à terme, elles disparaîtront et, d'ici 1 à 2 saisons, la prairie fleurie alpine aura pris le dessus.

Il est ensuite pris note et répondu aux questions suivantes :

- ✓ A propos du rond-point, une citoyenne espère que l'herbe devienne assez haute pour cacher les deux espèces de bestioles qu'on dirait en plastique.

Madame la Présidente répond que, comme pour tout, ce sont les goûts et les couleurs de chacun et que cela ne peut pas plaire à tout le monde. C'était une volonté, un projet du Conseil communal. Le but n'est justement pas de cacher ces chamois qui sont bien en bronze et non pas en plastique.

- ✓ Est-ce que la Commune a un projet de réalisation ou de vente des terrains qui bordent la route reliant Propéraz ?

Madame la Présidente répond qu'une étude sur le développement de nos infrastructures publiques d'ici les 15 à 20 prochaines années est en cours et que les résultats sont attendus pour l'automne. Un inventaire exhaustif des bâtiments et des parcelles communales et bourgeoises ainsi que des parcelles stratégiques intéressantes qui n'appartiennent pas à la Commune a été établi. Ces parcelles en font partie.

- ✓ Est-ce que la Commune va mettre en place un système de contrôle pour la déchetterie ? Trop de personnes se permettent de jeter leurs déchets alors qu'ils ne devraient pas y avoir accès.

Monsieur le Conseiller communal Pierre-André Michel répond que le projet d'instaurer une entrée et une sortie est en réflexion. L'idée étant à terme que seules les personnes bénéficiant d'une carte GastroVert aient accès à la déchetterie de Troistorrents. Dans ce sens, la carte Gastrovert pourrait également faire office de carte d'accès. En attendant, des contrôles ponctuels par la PIDM sont régulièrement effectués.

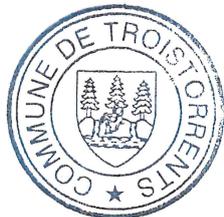
- ✓ Il est proposé que la Commune songe à acquérir le chalet patrimonial de Mme Lina Rouiller à Morgins afin de le conserver et d'en faire un lieu de visite car des personnes pourraient le racheter et le rénover complètement.

Madame la Présidente répond que, pour des questions de priorité, nos budgets étant limités, et en raison de la nécessité de pouvoir justifier une telle acquisition par un projet d'utilité publique, la question de cette acquisition n'est pas à l'ordre du jour. L'Assemblée primaire a récemment accepté la prolongation de la zone réservée qui permet de limiter considérablement certains projets si le Conseil communal estime qu'ils ne vont pas dans le sens de sa vision d'avenir. Cet outil permet également de s'assurer de la préservation du patrimoine qui paraît nécessaire.

La parole n'étant plus demandée parmi l'auditoire, Madame la Présidente clôt l'Assemblée primaire municipale et remercie les personnes présentes, les membres du Conseil communal et le personnel communal qui a permis la bonne tenue de cette Assemblée. Les personnes qui s'en vont avant l'Assemblée primaire bourgeoise qui va suivre sont cordialement invitées à se rendre à l'Auberge de la Bourgeoisie où un verre leur sera servi, offert par la Bourgeoisie de Troistorrents.

Pour la Commune :

C. Cipolla, Présidente



C. Savioz, Secrétaire adjointe